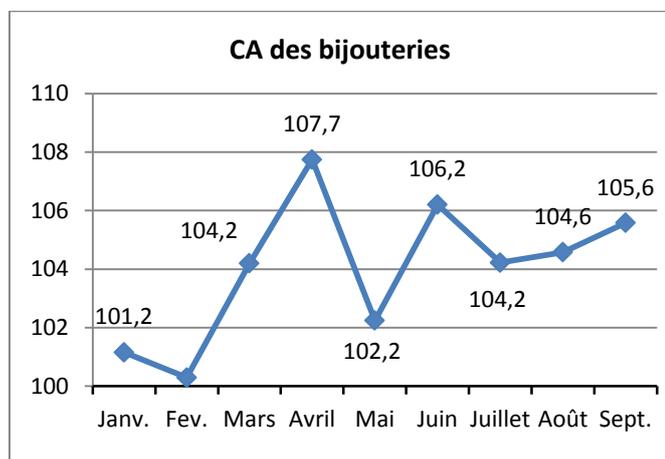


Les chiffres clés du secteur

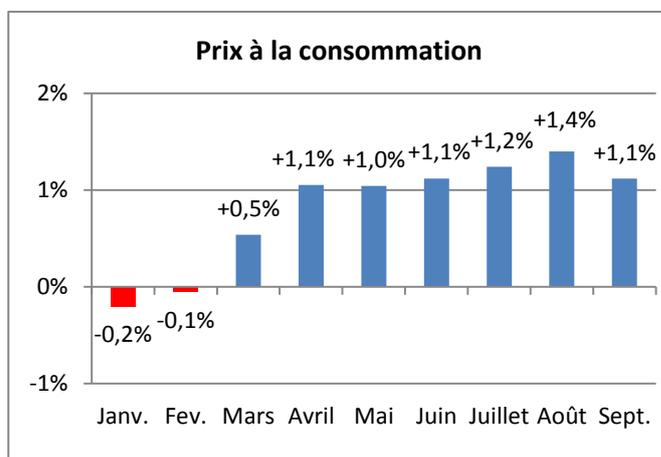
Indice de chiffre d'affaires de commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (NAF 47.77Z) - Base 100 au mois n-12.



Source : Statexpert / Environ 800 entreprises selon les mois.

Lecture de la courbe : l'indice 105,6 de septembre 2015 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 5,6 % par rapport à septembre 2014

Indice des prix de la bijouterie-joaillerie (nomenclature COICOP 12.3.1) - Evolution en glissement annuel.



Source : Insee

Lecture du graphique : en septembre 2015, les prix des articles de bijouterie-joaillerie ont augmenté de 1,1 % par rapport à septembre 2014

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

L'embellie se confirme pour les bijouteries. Leur chiffre d'affaires a en effet systématiquement progressé au cours des neuf premiers mois de l'année 2015. Entre janvier et septembre, l'activité des opérateurs affiche une progression de 4 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Les prix

Septième mois consécutif de hausse pour les prix des bijoux. En septembre 2015, les prix à la consommation dans le secteur de la bijouterie-joaillerie ont en effet progressé de 1,1 %, par rapport à septembre 2014. Sur les neuf premiers mois de l'année, ils affichent une progression de

près de 1 %, par rapport à la même période de l'année précédente.

L'horlogerie bijouterie française

Selon les derniers résultats publiés par le Comité Francéclat :

- Les ventes d'horlogerie-bijouterie dans l'Hexagone ont rebondi de 1 % en septembre 2015, soit la meilleure performance depuis bien longtemps.
- Tous les types de distributeurs ont vu leurs ventes en valeur progresser, à l'exception des grandes surfaces.
- Le début de l'année ayant toutefois été moins bien orienté, les ventes restent toutefois stables sur un an.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Information du consommateur. A compter du 4 décembre 2015, le prix proposé par un professionnel à un consommateur pour l'achat de métaux précieux devra faire l'objet d'un affichage clair, précis, visible et lisible sur le lieu de réception du public.

Qualité d'artisan et d'artisan d'art précisée par un décret. Les délais d'attribution sont par ailleurs réduits : 45 jours au lieu de 90. Enfin, les conjoints et associés prenant part à l'activité de l'entreprise peuvent également se prévaloir de

la qualité d'artisan, d'artisan d'art ou du titre de maître artisan.

Mesures juridiques de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron). Parmi les principaux points de la loi :

- Renforcement de la protection du patrimoine personnel de tout entrepreneur individuel en instaurant l'insaisissabilité de droit de sa résidence principale.



L'actu de votre secteur

- ▣ Assouplissement des conditions de mise en œuvre des obligations d'information des salariés. Le champ de la mesure est notamment limité aux seules ventes et la sanction de la nullité remplacée par une amende civile maximale de 2 % du prix de vente.
- ▣ Extension ou simplification de nombreuses dispositions relatives notamment à la confidentialité des comptes sociaux, aux obligations comptables en cas de cessation temporaire d'activité, au formalisme des baux commerciaux, à la cession du fonds de commerce, ou encore, au droit des sociétés...

Fiscale

Assouplissement des conditions d'application des réductions d'IR et d'ISF au titre de la souscription au capital de PME. S'agissant de la condition de conservation des titres souscrits jusqu'au 31 décembre N+5, il était admis que le non-respect de cette condition ne remette pas en cause la réduction d'ISF en cas de fusion, scission, d'OPE, de cession stipulée obligatoire par un pacte d'associés ou d'actionnaires, ou d'annulation des titres pour cause de pertes. La loi Macron étend ces exceptions à la réduction d'IR.

Abattements pour les plus-values réalisées par les dirigeants de PME partant à la retraite. Pour cela il faut que le dirigeant cesse toute fonction dans la société dont les titres sont cédés dans les deux années suivant ou précédant la cession. La conservation d'un mandat social dans la société dont les titres sont cédés à l'issue du délai imparti de deux ans remet en cause le bénéfice des abattements réservés aux dirigeants partant à la retraite.

La formalité d'enregistrement pour les actes constatant la constitution de sociétés n'est plus obligatoire. Cette modification ne concerne pas les actes qui, bien que constatant la formation d'une société, restent tenus à cette formalité en raison de la qualité du rédacteur de l'acte (notaire par exemple) ou des dispositions qu'ils contiennent (mutations de fonds de commerce, titres de sociétés ou d'immeubles par exemple).

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Diamants : De Beers prévoit des temps difficiles. Le leader mondial du diamant De Beers affirme que le ralentissement économique de la Chine et un dollar fort font de 2015 une année « difficile » pour le secteur.

Didier Guérin veut imposer sa marque dans le bijou. Dans un marché français qui a perdu plus d'un quart de sa valeur en dix ans (selon les chiffres du Comité Francéclat), l'enseigne fait le pari du bijou accessible.

L'école nomade. L'école Van Cleef & Arpels, inaugurée à Paris en 2012, s'expatrie afin d'aller à la rencontre d'élèves

Sociale

Travail le dimanche. D'une part, le nombre de dimanches autorisés par les maires est augmenté. D'autre part, les commerces de détail situés dans certaines zones créées par la loi peuvent ouvrir le dimanche, sous réserve d'être couverts par un accord collectif ou une décision de l'employeur dans les entreprises de moins de 11 salariés (et d'obtenir l'accord du salarié).

Nouvelle aide à l'embauche de 4 000 €, réservée à l'embauche du premier salarié, depuis le 9 juin 2015. Le formulaire de demande ainsi que les conditions à remplir pour en bénéficier sont disponibles sur le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Création d'une aide en faveur des entreprises de moins de 11 salariés embauchant des apprentis de moins de 18 ans pour les contrats d'apprentissage conclus depuis le 1^{er} juin 2015. Cette aide de 4 400 € est cumulable avec la prime d'apprentissage et l'aide à l'embauche d'un apprenti supplémentaire.

Modification de la gratification des stages d'une durée de plus de 2 mois. Ils doivent faire l'objet d'une gratification dont le montant horaire minimal est fixé en fonction du plafond horaire de la sécurité sociale. Pour les conventions de stage signées depuis le 1^{er} septembre 2015, la gratification minimale passe à 15 % du PHSS, soit 3,6 € de l'heure.

Complémentaire santé obligatoire. Tous les employeurs doivent avoir mis en place un régime de remboursement des frais de santé au bénéfice de leurs salariés au plus tard le 1^{er} janvier 2016. L'Acoss confirme que l'accès à cette complémentaire santé devra s'effectuer quelle que soit l'ancienneté du salarié.

internationaux. Après Tokyo et Hong-Kong, elle a élu domicile en juin dernier à New-York.

Montres connectées. Tous les constructeurs s'y mettent et les ventes mondiales pourraient être de 4 à 8 fois plus importantes que l'an dernier. Les prévisions vont en effet de 20 millions de montres connectées vendues dans le monde en 2015 (Forrester) à 40 millions (Gartner).

